



NOTRE-DAME DE LA GARDE

DE L'ANCIENNE ADMINISTRATION DU SANCTUAIRE
LE LUMINAIRE DE NOTRE-DAME DE LA GARDE

LES prieurs laïques se considèrent de bonne heure comme les maîtres absolus de la chapelle. Le 5 octobre 1544, nous en avons fait précédemment la remarque, la nouvelle église de Notre-Dame de la Garde fut consacrée par l'évêque de Troie in partibus, « à la requête des honorables ovriers et prieurs de la dite Garde. » L'inscription porte le nom des marguilliers, du parrain et de la marraine ; elle tait volontairement celui du prieur titulaire.

Nous avons sous les yeux une pièce du 14 Juillet 1539 intitulée : « *a Baptiçatio duarum campanarum ecclesie Nostre Domine de Gardia, Baptême de deux cloches de l'église de Notre-Dame de la Garde,* » qui n'est qu'une longue énumération des noms des marguilliers des parrains, des marraines, des témoins, etc. C'est en vain qu'on chercherait parmi tous ces noms celui du successeur de maître Pierre, qui devrait cependant, selon toute apparence, occuper la première place.

Les moines et plus tard les chanoines de Saint-Victor, titulaires du prieuré de Notre-Dame de la Garde, n'acceptèrent jamais, il faut bien le reconnaître, la situation toujours plus effacée que voulaient leur faire les prieurs laïques et revendiquèrent constamment contre ces derniers des droits inhérents, semble-t-il, à leur titre. De là des dissensions, des querelles et des procès qu'il serait trop long de raconter ici dans le détail (i).

Dans une enquête qui se fit, dès l'origine même des débats, à la demande des marguilliers, nous relevons les témoignages suivants :

Joseph Falun et Georges Canorgue affirment avoir vu de leurs yeux le cellérier s'emparer de deux pieds d'un crucifix d'argent et d'une ancre du même métal, *rogner les flambeaux de la confrérie*, etc.

Sire Bérengier Lombardon dit, en français, que si le prieur (ou cellérier) *usurpait à soi les dites choses et profits, serait totale destruction de la dévotion.*

A propos d'un bassin que les marguilliers tenaient à l'entrée de l'église devant une statue de la Très-Sainte Vierge, Jean Claret, troisième témoin, s'exprimant en provençal, déposa ainsi qu'il suit: « *Siirvenguet moussu Marc Teyssère, mouyne de San Vitoiir et priour de l'aglisu, louquaou ané dire contro un deis prieurs a qui. presens : « Levas vouestro bassino d'aqui ; » et Miqueou Tejsere, paire d'au priour, diguet aussi que leversion aquèllo bassino. Mai leis priours de la Counfrairie aneroun respouendre : « Noun, n'en faren ren, vouten maintenir la poussessien et l'arrest que es esta donna- rediarament per nouestreis seignours d'au Parlament » et tengueron la bassino davan l'eymagi de la Viergi. »*

Jean Ric dit que demandant un jour d'où venait une dispute dont il avait été témoin, il lui fut répondu : « *Que moussu Marc Teyssère, mouyne, voulié tourna maure leis débats et leis quartiers subre de l'arrest de messeignours d'au Parlament, qu'avie ordonna que chasqu'un*

restarie en soun ordre coumo ero de us et coustume et que leis priours de la counfrairié poudien tenir uno bassino davan l'eymagi de Nouestre Dame. »

Antoine Blacqui, septième témoin, déposa qu'il avait bien souvent entendu les marguilliers dire à haute voix : « —*Fasès l'aumouarno a l'obro de Noueste Dame et gagnarès lou Paradis — et qu'alors Miqueou Teyssere diguet à Moussen Teyssere, sounfiou, per que noun tenié un bassin davan la Viergi, ce qu'ausen leis priours que se tenien aqui, aneron dire au dich Teyssere que se lou prieur voulié mettre uno bassino davan la Viergi, l'y la levarien, car voulien maintenir sa poussessien et l'arrest donna per meisseignours d'au Parlement. »*

Le prieur se voyant débouté essaya de faire tenir son bassin par son fermier, Jacques Masnier, huitième témoin, dont voici le témoignage : « *Moussen Teyssere mouyne de San Vitour a dich plusieurs fes a eou que parlo que metesso la siouno bassin au davan de l'eymagi para et ourna per leis priours et que demandesso l'aumouarno. Mai que eou que parlo va pas vougu faire per noun troubler leis priours en sa coustumo, et qu'a toujours respoundu à Moussen Teyssere que eou même se l'y la venguesso mettre, se voullê, car per eou que parlo, l'y la mettriê pas. »*

*

* *

Est-il nécessaire d'ajouter que ces longues dissensions donnèrent lieu trop souvent, à des actes regrettables, à des procédés peu civils, à des petites vengeances, qui de loin font sourire, quoiqu'elles soient toujours détestables dans leurs causes, à ces mille tracasseries mesquines que la passion seule explique, sans toutefois les justifier?

Les deux partis se disputaient jusqu'à la couverture d'un missel.

Messire Pierre Lachaux, prêtre desservant la chapelle au nom de messire Louis Segond, économe de Saint-Victor et prieur titulaire de Notre-Dame de la Garde, était odieusement épié par les zélés émissaires des marguilliers, Jean-Baptiste Mense et Gaspard Guérin, premier et second sacristain. On savait les jours où ce préposé du chapitre ne montait pas au sanctuaire, on notait soigneusement la messe qu'il disait, l'autel où il la célébrait, l'ornement dont il se servait, et l'on allait gravement déclarer par devant notaire que « *le 7 ou le 10 novembre 1758, il avait omis de faire l'absoute après la messe de Requiem. »*

Les prêtres eux-mêmes qui montaient au vénéré sanctuaire uniquement pour satisfaire leur dévotion étaient requis comme témoins tantôt par un parti, tantôt par l'autre, et se trouvaient ainsi mêlés malgré eux à ces fâcheuses affaires.

Le 23 avril 1756, Messire Jean Pèbre, accompagné de deux autres prêtres MM. Joseph Tardieu et Jean-Baptiste Morery se présentent à la chapelle au nom du prieur titulaire de Notre-Dame de la Garde, Denis Aubert, « *à la fin d'y chanter une messe diacre et sous-diacre pour la prospérité des armes du roy. »* Le marguillier Jean-Louis Lieutaud ne voit là qu'un artifice de ces messieurs de Saint-Victor, il affirme qu'il est trop tard pour chanter une messe si solennelle, qu'aucun de ses confrères n'a été averti, qu'au reste son négoce le rappelle en ville et qu'il va se retirer emportant la clef de la sacristie. « *Chantez la messe si cela vous plaît, ajoute-t-il en terminant, mais vous n'aurez point d'autres ornements que ceux de Messire Pierre Lachaux, enfermés dans la banque de ces messieurs de Saint-Victor. »* Les prêtres lui répondent qu'il n'est nullement défendu de chanter, à 7 h. 1/2, une messe même très solennelle, qu'ils n'ont que deux aubes « *en état d'être mises, un autre très malpropre, point de purificateur blanc, qu'il ne reste aux chandeliers que des bouts de cierges, qu'ils veulent cependant célébrer l'office pour la prospérité des armes de Sa Majesté. »* Le marguillier tient bon; ses affaires ne lui permettant pas de rester plus longtemps dans la chapelle, ne voulant point laisser la clef de la sacristie aux mains des délégués de Saint-Victor, il refuse tout ornement, et se contente de mettre aux chandeliers du maître-autel « *six cierges d'environ trois pans de hauteur . »*

Un dimanche du mois de juin 1757, après l'office du .matin, Jean Duroure, premier marguillier, renferme dans le Trésor l'ostensoir l'encensoir et la navette et déclare à messire Lachaux « *qu'il ne vouloit pas qu'on donnât la bénédiction dans la dite église pendant le reste de l'octave du Saint Sacrement; que si MM. de Saint-Victor vouloient l'y faire donner ils n'avoient qu'à y faire porter ce qui est nécessaire.* » Le chapitre ne pouvait croire .à pareille prétention. Sur son ordre le soir, à 5 h, messire Lachaux fait sonner les cloches, allumer les cierges ; mais aucun membre de la confrérie ne parut dans la chapelle, et la bénédiction ne put être donnée, au grand mécontentement des fidèles et des soldats de la garnison, scandalisés de voir un pareil mépris des plus anciennes traditions. Les autres jours de l'octave, ce fut pis encore ; Jean Duroure s'empara même des burettes, et messire Pierre Lachaux dut « se servir de deux petites bouteilles, dites topettes fourmes par un des soldats invalides de la garnison Nous aurions bien d'autres détails non moins édifiants à révéler mais la place nous fait défaut; il est temps, d'ailleurs, de clore ces trop longs articles.

Nous ne savions pas en commençant cette étude sur Notre-Dame de la Garde que nous devrions lui donner de tels développements. La faute ou le mérite en est tout entier à ceux qui nous ont aidé dans une œuvre que nous ne voulions même pas entreprendre, n'ayant rien de ce qu'il fallait pour la mener à bien. Les érudits ne sont point gens aimables, on le prétend au moins. Nous devons à la vérité de reconnaître que ceux vers qui la Providence nous a envoyé nous ont charmé et ravi par leur exquise bonté, leur fraternelle bienveillance, leur dévouement inaltérable, leur rare désintéressement. Que les hommes dont nous parlons ici se rassurent, notre plume discrète n'est point disposée encore à les trahir. Dieu les connaît, notre cœur les nomme tous les jours à Marie, il nous semble voir la Bonne-Mère se joindre à nous et à tous ses dévots serviteurs pour leur dire d'une commune voix : merci !

Notre travail, nécessairement imparfait par tant d'endroits, mérite toutes les critiques qui ont pu être faites en secret, et quelques autres encore. Que nos lecteurs nous pardonnent d'avoir prolongé outre mesure ces récits. Il n'a pas dépendu de nous.de les rendre plus intéressants, de leur donner une forme plus attrayante, moins grave et moins austère.

Le passé de Notre-Dame de la Garde n'est encore qu'imparfaitement connu. Toutes les pièces qui ont trait à son histoire sont loin d'avoir été publiées. Nous pouvons donner au public l'assurance qu'elles le seront un jour.

Il sera facile alors d'entreprendre une histoire complète de notre cher, antique et vénéré sanctuaire, en joignant aux documents des temps passés les documents des temps modernes qui sont dans toutes les mains. Quant à la période intermédiaire, nous nous proposons de publier ici même une série d'articles sur les églises de Marseille pendant la Révolution. Nous rencontrerons sur notre route la chapelle et le fort de Notre-Dame de la Garde, et nous ne manquerons point de leur donner la place à laquelle ils ont justement droit.

L'abbé Joseph BÉLEAU.

L'écho de Notre Dame de la Garde

18 novembre 1883

N° 105